

Dispositif de l'acte juridictionnel · A40-94475-2012 · 18.04.2013

A40-94475-2012

18.04.2013

Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou

Dispositif de l'acte juridictionnel

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 41.154400 RUB; effective date 18.04.2013.

Russian source file: A40-94475-2012_20130418_Prochie_sudebnye_dokumenty.pdf

106420 370214

Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou. La Loi sur les Indiens, L.R.C., ch. 9, g. Moscou, SPG-4, 127994, site officiel: <http://www.fasmo.arbitraire.ru> Courriel: info@fasmo.arbitraire.ru

DÉCISION (résolution)

d. Moscou 18.04.2013 Affaire no. A40-94475/12-149-866

La Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou, composée de : Président-juge Dolgascheva V. A., juges Agapov M. R., Voronina E. Y., avec la participation à la réunion: des requérants de Pharmstandard OJSC - Fedliuk V.P. - Dov. - C'est quoi ? à compter du 29.12.2012 No. 1289, Arkhangelskaya M.A. - Dov. - C'est quoi ? à partir du 09.01.2013 No. 2 de ZAO "ROST" - Sakanyan M.M. Dov. à partir de 15.08.2012 Nob/n, Sholtyreva O.A. Dov. 11.11.2011 No 2001/97. 217, Pokatovich I.S. Dov. 24.10.2012 Nob/n de la défenderesse FAS Russie - Aleshin K.N. Dov. à partir de 23.08.2012 No. IA/27371, Zaitseva N.N. Dov. à partir du 15.06.2012 IA/18784, E.V. Kozlov. - Je suis désolé. Dov. 13.08.2012 NoIA/26023 du Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie - Shatz M.G. Dov. du 28.12.2012 NoAD-MZ-52, après avoir examiné le 18 avril 2013 en session de la Cour l'appel en cassation du Service fédéral antimonopole (FAS Russie) contre la décision du 19 novembre 2012 de la Cour d'arbitrage de Moscou adoptée par le juge Kuzin M.M.,

2 2 2

sur la décision du 31 janvier 2013 de la neuvième cour d'appel d'arbitrage, adoptée par les juges Lepikhin D.E., Koltsova N.N., Rumyantsev P.V., sur l'application de la norme Pharm OJSC, ROSTA CJSC au Service fédéral antimonopole (FAS Russie) sur l'invalidation de la décision du 25.05.2012 dans l'affaire no 1 11/202-11, une tierce partie: Ministère de la santé et du développement social de la Fédération de Russie

Guidée par les articles 176, 284-289 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie, la Cour

DÉCIDE: la décision de la Cour d'arbitrage de Moscou du 19 novembre 2012, la décision de la neuvième Cour d'arbitrage d'appel du 31 janvier 2013 dans l'affaire no. A40-94475/12-149-866 à annuler. Refuser de satisfaire aux exigences de Pharmstandard et de ROSTA sur la reconnaissance de la décision de la Russie du 25.05.2012 sur le SAF comme illégale. 1 11/202-11.

Président du tribunal V.A. Les juges les plus longs: M.R. - Agapov E.Yu. Voronina

2 2 2